

Tome 65

fascicule 6

Juin 1996

Abonnement 170 F — Le numéro 25 F

ISSN 0366-1326

BULLETIN MENSUEL
DE LA
SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

Siège social : 33 rue Bossuet, F 69006 LYON

Rédaction : P. BERTHET

GROUPE DE ROANNE :

Compte rendu de la séance du 12 février 1996 :

L'ambrosie, un nouveau fléau en Rhône-Alpes pour les allergiques

par le Docteur Chantal DECHAMP

Association Française d'Etudes des Ambrosies (AFEDA)
25 rue Ambroise Paré, F 69800 Saint-Priest.

Résumé. — L'Ambrosie est étudiée sous différents angles, historique, botanique, écologique, traces fossiles, médical (épidémiologie, biochimie, thérapeutique). Ce nouveau fléau pour les allergiques, dont le coût social est élevé, nécessiterait l'application stricte des nouveaux décrets par les pouvoirs publics, ce qui est actuellement rarement le cas. Depuis 1982, l'Association Française d'Etudes des Ambrosies a informé le public, les décideurs, les professions médicales des dangers de cette plante et prouvé la gravité de la situation par les comptages polliniques.

Mots-clés. — Ambrosie, *Ambrosia artemisiifolia*, Association Française d'Etudes des Ambrosies (AFEDA).

Ragweed, a new plague for allergy sufferers in the Rhône-Alpes region

Summary. — Different aspects of ragweed are reviewed, historic, botanical, ecological, fossil remains, medical (epidemiologic, biochemical, treatment). The cost of this new plague for allergy sufferers is passed on to the community at large and official decrees are not strictly observed as they should be. Since 1982, French Association for Ragweed Study has unceasingly informed the general public, the competent authorities and the medical professions about the dangers of this weed and provided proof of how serious the situation is with its pollen counts.

Keys words. — Ragweed, *Ambrosia artemisiifolia*, French Association for Ragweed Study.

BOTANIQUE, IMPLANTATION MONDIALE. — L'ambrosie (non vernaculaire) est une « mauvaise herbe », du sous-embranchement des Angiospermes, de la classe des Dicotylédones, de la famille des Astéracées (Composées), de la sous-famille des Tubuliflores, de la tribu des Helianthes. En France, l'espèce du genre *Ambrosia*, observée en nombre suffisant pour être allergisante est *Ambrosia elatior* ou *artemisiifolia*. C'est un fléau en Amérique du Nord où elle est autochtone. En Asie, elle pousse depuis peu, au Japon et en Chine. En Europe, elle est décrite en quantité, en Italie du Nord, ex-Yougoslavie, Hongrie, dans le sud européen de l'ex-URSS. En France, fléau quasi exclusif de la vallée supérieure et moyenne du Rhône, essentiellement de Lyon à Montélimar, elle prolifère cependant, mais en quantité moindre à Nevers, Roanne et leurs alentours.

HISTOIRE DES AMBROSINAE. — La famille des Composées est connue depuis l'Oligocène, tandis que le pollen d'*Ambrosia* est signalé pour la première fois dans le Miocène inférieur du Brésil et des Etats-Unis. L'espèce *artemisiifolia* semble originaire des Etats-Unis d'Amérique et des régions canadiennes voisines.

ÉCOLOGIE. — Elle pousse sur les terres rapportées ou dénudées, non ou mal entretenues, essentiellement où les travaux d'urbanisme prennent place, c'est la mauvaise herbe des chantiers, des lotissements. C'est la raison pour laquelle les troubles qu'elle provoque

surviennent souvent peu après l'achat d'un pavillon de banlieue ; c'est un phénomène de réurbanisation.

En agriculture, depuis 1992, date de mise en place des nouvelles réglementations de la Politique Agricole Commune (PAC), elle pousse dans les jachères non entretenues, lorsque cette législation n'est pas appliquée. Elle affectionne particulièrement les champs de tournesol et de pois fourragers, toujours essentiellement sur les zones dénuées de végétation mais on peut rencontrer des champs de tournesol ou des vergers de pêcheurs totalement colonisés.

HISTORIQUE. — La responsabilité de l'Ambroisie dans la genèse du « *catarrhus autumnalis* » est publiée, en 1872, pour la première fois aux Etats-Unis par le Docteur Moryl WYMAN, professeur à l'Ecole de Médecine de Harvard.

Le premier cas de pollinose due à l'Ambroisie, identifiée à Lyon, l'est en 1964, par le Professeur R. TOURAINE, alors que cette herbe est signalée en France et en Allemagne, de façon sporadique depuis 1863 par les botanistes.

LES POLLINOSES. — Cette mauvaise herbe entraîne dans les familles génétiquement prédisposées un rhume des foins sévère, de la conjonctivite avec ou sans asthme, avec ou sans toux incoercible, parfois urticaire ou eczéma. La rhinite, c'est... le nez qui coule, démange, ou l'obstruction nasale entraînant souvent de l'insomnie. Si le diagnostic n'est pas porté, le traitement est évidemment inefficace. Si le patient allergique reste dans la région polluée en août et septembre, cet état reviendra inexorablement chaque année. Il pourra parfois être précédé ou/et suivi par d'autres troubles allergiques dus à deux espèces d'armoises fréquemment observées dans notre région, *Artemisia vulgaris* et *Artemisia annua*. L'état inflammatoire des muqueuses des voies respiratoires ainsi installé est propice à un état infectieux, alors généré par les épidémies de l'hiver qui suit. Le traitement de cette pollinose, qui dure donc souvent un minimum de deux mois, a un coût élevé. La désensibilisation spécifique au pollen d'*Ambrosia artemisiifolia* joue un rôle capital dans la prévention de la rechute, elle est hebdomadaire et dure 5 à 6 mois chaque année. Le « *pretium doloris* » est tellement important que, pour éviter la poursuite de cette maladie, certaines personnes déménagent. Beaucoup de malades tentent de prendre leurs vacances pendant la période du pic pollinique, mais cette décision est, en réalité, difficile à appliquer, la semaine de la rentrée des classes étant souvent concomitante de celle du pic du pollen !

EPIDÉMIOLOGIE. — Actuellement, trois études ont montré que 6 % environ de la population du département du Rhône est frappé par cette maladie, dénommée par les médecins « pollinose estivale ». Cela représente environ 100.000 personnes pour ce seul département. S'il pleut pendant la saison, un pourcentage moindre de la population est atteint (2 à 3 %), mais c'est un cas exceptionnel.

LES ALLERGÈNES. — Le pollen, aisément transporté par le vent, entraîne une pollinose, parce qu'il contient des molécules allergéniques capables de provoquer la synthèse d'anticorps spécifiques de la classe des IgE. La plupart d'entre eux sont différents de ceux présents dans d'autres pollens. Les patients allergiques seulement aux pollens d'ambrosies ne souffriraient donc plus s'ils n'étaient plus exposés à cette plante. Jusqu'en 1995, 11 allergènes de l'ambroisie avaient été isolés aux Etats-Unis. 90 % de la population possède des antigènes contre les deux allergènes majeurs Amb a 1 et Amb a 2. Ces deux protéines possèdent des structures (épitopes) reconnues par les mêmes lymphocytes T. La sensibilisation qu'elles confèrent est donc le plus souvent associée. Les allergènes mineurs sont reconnus seulement par 20 ou 30 % de la population. Lorsque le pollen est placé en milieu aqueux, ils sont plus rapidement libérés que les allergènes majeurs. Il est possible qu'il en soit de même lorsque les grains de pollens arrivent au niveau des muqueuses, leur rôle n'est donc probablement pas mineur dans la survenue des troubles allergiques. Parmi les allergènes caractérisés le plus récemment, citons la profiline, présente dans de nombreuses espèces animales et végétales y compris des aliments. Elle explique les sensibilisations croisées entre l'ambroisie, d'autres pollens et des aliments (céleri, banane, melon). La connaissance des allergènes du pollen d'Ambroisie est encore incomplète.

MOYENS DE LUTTE ; LA MEILLEURE PÉRIODE POUR AGIR. — Le problème se pose différemment dans une zone urbaine ou réurbanisée et en agriculture. Les taux de pollens ne cessent d'augmenter depuis leur mesure avec le capteur de P. COUR à Lyon-Bron (tableau page suivante).

AMÉNAGER RAPIDEMENT LE TERRITOIRE EN CHANTIER. — Implanter rapidement le sol avec un végétal, de préférence à pousse dense. La plante pionnière qu'est l'ambroisie lui cède alors le territoire. Par exemple, la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (SAPRR)

Pollution de l'air par le pollen d'ambroisie dans la région lyonnaise
Moyenne du nombre de pollen/m³ d'air pendant les semaines 31 à 43

1982	23,4	1987	38,6	1992	62
1983	80,2	1988	58,2	1993	55
1984	33,6	1989	35,6	1994	105
1985	28,7	1990	56	1995	96
1986	48,1	1991	64		

le pratique fort intelligemment sans utiliser de désherbant. En cas d'invasion par le pollen d'ambroisie, le coût de l'assainissement se situe aux environs de 2,40 F le m², c'est dire s'il convient de choisir judicieusement la date de destruction ! En effet, si elle trop précoce l'ambroisie repousse, si elle trop tardive elle est déjà en fleurs. Contrairement à certaines affirmations, il n'est jamais trop tard pour la détruire. Il « serait » trop tard en raison de la pollinisation qui entraîne l'état pathologique, mais la graine, elle, se sème en octobre. La période la plus économique se situe la deuxième quinzaine de juillet. Néanmoins, dans ces conditions, l'ambroisie repousse encore souvent. Lorsqu'un enjeu économique n'est pas limitatif, il convient de la détruire la deuxième quinzaine de juillet et la première quinzaine d'août, mais attention aux allergiques, ce n'est pas à eux de se mêler de ce travail !

EN AGRICULTURE, LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC), a brouillé les cartes en décrétant la pratique des jachères en 1992. Elles ont été l'un des facteurs de l'augmentation des comptages de pollen. Depuis cette mise en place, la législation s'est améliorée grâce à la circulaire du ministère de l'agriculture du 21 février 1994. Actuellement, les jachères sauvages doivent faire l'objet d'un entretien minimum permettant de maintenir le couvert végétal et d'éviter tout risque phytosanitaire, toute montée à graines jusqu'au 31 août. Si le décret est appliqué, c'est parfait... A noter que son application est en théorie nécessaire pour bénéficier des subventions de la PAC.

En agriculture, l'ambroisie affectionne particulièrement les champs de pois fourragers, de tournesols et certains vergers. Elle pousse de façon plus modeste dans les champs de maïs et dans les champs de blé, dans ce cas après la moisson.

Il n'existe pas, au printemps 1996, d'herbicide sélectif commercialisé.

APPLICATION DE LA LÉGISLATION (code de la Santé Publique).

Décrets mis en place à la suite des publications et des demandes aux pouvoirs publics de l'AFEDA.

Le maire est responsable de l'état d'hygiène de sa commune lorsqu'un fléau y sévit. En France, les règles d'hygiène sont applicables à différents niveaux, ministériel, parlementaire, préfectoral, communal. La salubrité publique doit être assurée. Par ailleurs, la répression, qui commence à être appliquée, fait partie des décrets.

Lorsque les actions de prévention et d'éducation publique ont été effectuées, ce qui commence enfin à se mettre en place, leur contrôle doit être pratiqué. Si ce n'est pas le cas, le préfet peut être saisi, voire le Conseil d'Etat. Depuis la mise en évidence de ce fléau, des arrêtés ont été pris par Messieurs les Préfets de l'Isère, puis du Rhône, Messieurs les Maires de plusieurs communes. S'ajoutent à tous ces règlements, la législation de la PAC. Législations française et européenne sont parfaites pour l'ambroisie, il suffit d'exiger leur application, c'est ce que tente de réaliser l'AFEDA, association loi 1901, depuis 1982. Cela nécessite, comme au Canada, la coopération de tous les citoyens. Si certains des pouvoirs publics locaux semblent enfin convaincus, aucune action n'est menée pour contrôler l'efficacité du premier été (1995) de lutte contre la prolifération et éviter la diffusion de cette plante maléfique au delà des zones limitrophes actuelles. Les décideurs de ces zones ne se sentent pas encore concernés. Une intervention nationale ne s'annonce malheureusement pas ! Arracher une plante isolée aux confins des zones polluées contribuerait probablement à éviter la prolifération de champs entiers dans quelques années, l'expérience locale est là pour en témoigner.

Encore faut-il être convaincu qu'il faut enseigner à apprendre à identifier l'ambroisie ; c'est le but majeur de cette note.

La bibliographie se trouve dans le seul livre apparemment édité à ce jour sur la question (1995). « L'ambroisie, un nouveau fléau » du Docteur Chantal DECHAMP, livre préfacé par Monsieur le Professeur Jacques CHARPIN, de l'Académie de Médecine.

Il est possible de se le procurer à l'AFEDA.